



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2024

L'AG extraordinaire 2024 a eu lieu dans la salle Lesdiguières de la Mairie de saint Bonnet en Champsaur.

Le RCV comporte 77 membres, à jour de leurs cotisations.

Le quorum d'au moins 1/3 des membres est atteint : 37 membres + 11 pouvoirs pour un effectif de 77 personnes (26 nécessaires)

La séance a débuté à 17h10.

La présidente expose les modifications apportées aux statuts de l'association, préparées par le bureau.

Afin d'en prendre connaissance, ces propositions ont été transmises en amont, à l'ensemble des membres du RCV.

Les modifications apportées sont les suivantes :

Article 3 : changement de siège social : la Mairie de St-Bonnet en Champsaur,

Article 9 : demande des services fiscaux, précisant en cas de dissolution, le devenir des actifs de l'association,

Article 10 : modification demandée par services fiscaux, qui a pour objectif de préciser les conditions de remboursement des frais kilométriques engagés par les bénévoles, ainsi que le mode de recevabilité des notes de frais,

Article 11 (ex article 10) : Le règlement intérieur est désormais mis à disposition sur le site de l'association, et non plus sous forme papier,

Articles 8, 9 : Ajout président(e).

Approbation des modifications apportées aux statuts de l'association

Il est ensuite procédé au vote d'approbation des modifications. Le vote à main levée a pour résultats :

- Contre = 0
- Absentions = 0

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

La séance est levée à 17h 25

La présidente,

Marie-Blanche RISPAUD

le secrétaire

François PAULY